

PROCES-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le
mercredi 28 mars 2018 à 17h00
au Competence Center – Bobst Group SA
CH-1031 Mex**

M. Alain Guttmann, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre la partie formelle de l'Assemblée.

M. Thomas Schönholzer, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Maître Christian Terrier, notaire, dresse le procès-verbal authentique pour la révision des statuts.

Le représentant indépendant est, conformément à l'article 689c du Code suisse des obligations, Ofisa SA (ch. des Charmettes 7, 1002 Lausanne), représenté par Me Alexandre Pradervand.

Le Président désigne Mme Claudine Amstein et M. Bernard Grobéty comme scrutateurs.

Le Président constate ensuite :

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2017
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2017 et distribution d'un dividende
4. Réélections au Conseil d'administration
5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination
6. Modifications des statuts
7. Approbation des rémunérations
8. Réélection de l'organe de révision
9. Réélection du représentant indépendant

- que l'avis de convocation a paru le 5 mars 2018 dans la presse de grand tirage et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce No. 44 du 5 mars 2018 et que les actionnaires ont reçu la convocation, ainsi que leur carte d'inscription au dernier domicile communiqué à la société ;

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 27 février 2018 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande;

- que l'organe de révision est représenté par Mme Corinne Pointet de la société PricewaterhouseCoopers SA.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le secrétaire communique à l'Assemblée les informations ci-après :

Les actionnaires et représentants présents sont au nombre de 194 et représentent 12'541'800 droits de vote, ce qui correspond à 89.21% du total des droits de vote inscrits au registre des actions à et 75.93% du capital-actions.

Le représentant indépendant représente 3'679'143 droits de vote. La représentation directe par les actionnaires totalise 8'862'657 droits de vote.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1.–.

Le Président rappelle que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix attribuées aux actions représentées. Les votations et élections se font à main levée, sauf décision contraire du Président.

1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2017

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Mme Corinne Pointet intervient pour la société PricewaterhouseCoopers SA et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2017. »

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 531 194	Oui
5 114	Non
142 835	Abstentions).

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2017. »

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 522 515	Oui
8 762	Non
143 242	Abstentions).

Le Président confirme que les personnes chargées de la gestion et les membres du Conseil n'ont pas participé au vote.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2017 et distribution d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende CHF 2.60 brut par action.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de verser un dividende brut de CHF 2.60 par action et de reporter comme solde un montant de CHF 105'054'942.89. »

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 581 030	Oui
3 283	Non
94 830	Abstentions).

4. Réélections au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président passe la parole à M. Jürgen Brandt, administrateur indépendant du Conseil, pour diriger l'Assemblée au sujet de sa propre réélection. M. Jürgen Brandt passe à la votation et soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttman comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 544 234	Oui
41 191	Non
93 718	Abstentions).

Le Président reprend la parole et soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 201 123	Oui
384 512	Non
93 508	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 373 285	Oui
212 155	Non
93 703	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jürgen Brandt comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 566 052	Oui
16 332	Non
96 759	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Philip Mosimann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 564 700	Oui
20 955	Non
93 488	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Patrice Bula comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 333 679	Oui
251 976	Non
93 488	Abstentions).

Le Président passe à nouveau la parole à M. Jürgen Brandt pour diriger l'Assemblée au sujet de sa propre réélection. M. Jürgen Brandt soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttmann comme Président du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 529 636	Oui
55 756	Non
93 751	Abstentions).

5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 398 783	Oui
186 438	Non
93 922	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 196 810	Oui
388 550	Non

93 783 Abstentions).

6. Modifications des statuts

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de modifier les statuts selon la convocation parue dans la Feuille officielle suisse du commerce du 5 mars 2018. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 214 407 Oui

366 750 Non

97 986 Abstentions).

7. Approbation des rémunérations

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

7.1 Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2019, à savoir un montant global maximal de CHF 1'600'000. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 542 673 Oui

26 457 Non

110 013 Abstentions).

7.2.1 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2018

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2018, à savoir une augmentation d'un montant maximal de CHF 1 000 000 par rapport au montant global maximal de CHF 6 000 000 approuvé par l'assemblée générale ordinaire 2017, soit un montant global maximal de CHF 7 000 000, comme prévu par l'art. 23 ter, alinéa 4 des statuts. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 113 794	Oui
454 556	Non
110 793	Abstentions).

7.2.2 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2019

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2019, à savoir un montant global maximal de CHF 7'000'000. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

3 319 894	Oui
247 341	Non
111 908	Abstentions).

8. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de désigner comme organe de révision la société PricewaterhouseCoopers SA pour l'année 2018.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2018. »

La résolution est approuvée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 578 798	Oui
9 719	Non
90 626	Abstentions).

9. Réélection du représentant indépendant

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions ou commentaires.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société Ofisa SA à Lausanne comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant:

3 586 158	Oui
754	Non
92 231	Abstentions).

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien et les informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 4 avril 2019.

Le Président lève la séance à 18h23.

Le Président :

Le secrétaire hors Conseil :